

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 8 (1900)

Heft: 30

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

THÉOLOGIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE.

* **A lire** : — Dans l'*Altkatholisches Volksblatt*, Febr. 1900: Altkatholizismus und Römisch-Katholizismus; Giordano Bruno; — März: † Fr. H. Reusch; ein Verteidiger des Altkatholizismus.

— Dans l'*American Journal of Theology*, Jan. 1900: the New Testament Doctrine of the Church, by Prof. Briggs; the second imprisonment of Paul, by Rev. Macpherson; the History of the New Testament Canon in the Syrian Church, by J. Bewer; Prof. Salmond and Conditional Immortality, a Criticism, by Rev. W. McLaren.

— Dans l'*Anglican Church Magazine*, Jan. 1900: sur l'ancien catholicisme, excellentes lettres de M. Lomas et de M. Ian Macean, en réponse au célèbre M. Westall; — Febr.: Changes needed in the government of the Church; the Old Catholics; Eastern and Old Catholic Notes; — March: sur l'ancien catholicisme, une lettre de M. Treble, datée d'Egypte et dans laquelle l'auteur semble ne pas connaître suffisamment les doctrines anciennes-catholiques (« We wish to have the *Mission* of Old Catholicism more definitely satisfactory, both from the theological and the political points of view »). Si l'honorable M. Treble voulait prendre la peine de lire nos publications, il connaîtrait non pas nos « political points of view », car nous ne faisons pas de politique, mais nos « theological points of view ». Le procédé est élémentaire.

— Dans le *Bessarione* (nov.-dec. 1899): Gli studî bizantini in Russia (Roma e Bisanzio, Le antitesi di due metropoli, Il concetto del bizantinismo russo); un papiro Copto-Greco, inedito, con frammenti biblici; la Chiesa Armena e l'Arianesimo; ancora la lettera di Michele Paleologo e Clemente IV; Intorno all' *Εὐχέλαιον* de' Greci; Documenta relationum inter S. Sedem Apostolicam et Assyriorum Orientalium seu Chaldæorum Ecclesiam (Doc. 35-47); Il « Pidalion » e i teologi russi; Cronaca dell' Unione.

— Dans le *Catholique français* (Paris), janv. 1900 : Cantorbéry et Constantinople; Louis Veillot; « présence spirituelle et effusion mystique » (II^e Réponse au *Labaro*); — Févr.: thèses antichrétiennes.

— Dans le *Catholique national* (Berne), janv. 1900 : la liberté papiste, les amis de Rome, Bossuet et les infaillibilistes; — févr.: Rome et le mensonge, lettre de France, Bossuet au Vatican; — mars : les sectes et l'esprit sectaire, la réforme religieuse.

— Dans le *Chrétien français* (Paris), févr. 1900 : l'immaculée-conception (Ed. Laboulaye), les doctrines du prof. Mivart, la France noire, Bossuet dévoilé, liste des prêtres français démissionnaires, l'hérésie du sacré-cœur (Guettée), l'américanisme, les messes noires sous Louis XIV (Funck-Brentano), le mariage de Bossuet, l'abbé Chatel, le P. Didon, St. Pierre à Rome.

— Dans le *Church Times*, Jan.-March 1900 : Continuity in Degradation (à propos de M. Mivart); an episcopal encroachment; Development; the Islington Conference (où il a été expliqué comment l'Eglise d'Angleterre est « catholique, apostolique, réformée et protestante »); article de M. Percival sur le II^e concile de Nicée; the Archbishop's Defence; the future of Romanism; D^r Mivart, how then?; the Ritschlian Theology; the Nemesis of Infallibility; the Bishop of London's Charge.

— Dans le *Correspondant*, 25 déc. 1899 : le jubilé de 1900 (Fr. Carry).

— Dans la *Deutsche Literaturzeitung*, Jan. 1900 : Encyclopædia biblica (J. Wellhausen); das Prinzip des Katholizismus und die Wissenschaft (Fr. X. Kraus); die Religion der Römer (H. Usener); — die Entwicklung der katholischen Kirche in XIX. Jahrh., und der Reformkatholizismus (Fr. X. Kraus).

— Dans le *Deutscher Merkur*, Jan. 1900 : Wissenschaft und römische Kirche; — Febr.: Bussakrament und Beichte; — März : Katholisch, Ultramontan; Katholizismus und Wissenschaft in England (Mivart).

— Dans les *Deutsche Stimmen*: Neue kirchenpolitische Briefe.

— Dans la *Grande Encyclopédie* (Paris, 61, rue de Rennes), dernières livraisons : Pragmatique sanction (E.-H. Vollet), Praxeas, préconisation, prédestination, prédication, préexistence, prémices, prémotion, presbyter et presbytérianisme, prescience (G.-H. Luquet), Port-Royal (J. Lahillonne), Possevin (Th. Schœll), prêtre (origines de la hiérarchie ecclésiastique, E.-H. Vollet), prêtresse, prêtre Jean, prière, primat, Priscillien et priscillianisme (E. Michaud), probabilisme, processions, Proclus, progrès, prophètes (M. Vernes).

— Dans la *Grande Revue* (Paris), janv. 1900: l'empereur Justinien (Diehl); — mars: les Eglises et l'Etat (Faguet).

— Dans le *Katholik* (Bern), jan. 1900: Spectator redivivus (Prof. Kraus gegen Herrn von Hertling); — Febr.: der Dompropst Eggenschwiler über das Papsttum; über die Entbindung der Geistlichen vom Cölibatsgesetz; Vorbereitung einer Heiligsprechung (Jeanne de Lestonnac aus Bordeaux); Pastoralbrief.

— Dans le *Labaro*, 30 janv. 1900: l'eresia ne' suoi rapporti con la scienza e con la storia; le farfalle della dottrina cattolica-romana.

— Dans la *Liberté chrétienne* (Lausanne), févr. 1900: de la responsabilité des chrétiens d'Europe à l'égard des autres races (H. Appia); la crise de l'Eglise anglicane (N. Fraser); — mars: Théodore de Bèze à Lausanne; le témoignage chrétien.

— Dans le *Progrès religieux* (Genève), mars 1900: Giordano Bruno; les récits de la naissance de Jésus.

— Dans la *Quinzaine*, mars 1900: la crise de l'Eglise anglicane (Charlee Egremont).

— Dans la *Revue chrétienne* (Paris), janv. 1900: la vie chrétienne et la théologie scientifique (Aug. Sabatier); l'évolutionnisme est-il antibiblique? (W. Monod); — févr.: l'âme des martyrs; — mars: Vinet et la pédagogie moderne; la question religieuse et ses difficultés en France (Frank Puaux).

— Dans la *Revue philosophique*, mars 1900: la religion comme principe sociologique (G. Belot).

— Dans la *Revue de théologie* (Lausanne), janv. 1900: le principe protestant de l'autorité de la Bible et les résultats de la théologie biblique; le mythe et la légende.

— Dans la *Revue de théologie* (Montauban), janv. 1900: sur le fondement de la conscience religieuse (J.-A. Porret); le début de l'épître aux Hébreux (Bruston); le péché originel (Combe).

— Dans le *Russian Orthodox American Messenger*, 27 janv. 1900: the true Church of Christ.

— Dans la *Semaine religieuse* (Genève), févr. 1900: Américanisme protestant (les livres du pasteur Sheldon).

* **Deux Lettres pastorales anciennes-catholiques.**— M. l'évêque Weber a publié sa Lettre pastorale pour le carême de l'an 1900, sur la nécessité et la manière d'imiter N. S. J.-C. (*Amtliches Alt-kathol. Kirchenblatt*, Nr. 23, 20. Febr. 1900); — M. l'évêque Herzog: sur les soins à donner à la conscience (die Pflege des Gewissens). On peut se procurer le texte allemand à l'imprimerie Jent (Berne), et le texte français à l'imprimerie Stämpfli (Berne).

* Une interprétation de la Bible par M. W. Monod. —

Dans une étude publiée dans la *Revue chrétienne* (janv. 1900), sous ce titre : *L'évolutionnisme est-il antibiblique?*, M. W. Monod a donné de la Bible la notion suivante (p. 28) : « La Bible est, dans le domaine de l'histoire, ce que les couches géologiques sont dans le domaine de la nature. De même que la terre semée de fossiles est le document de la création, de même l'Écriture sainte, lentement constituée par l'apport séculaire des générations successives, est le document de la révélation. Le sol contient la pensée du Créateur, mais il ne s'identifie pas avec elle; de même, la Bible contient la Parole de Dieu, mais ne la constitue point. Si nous considérons en gros les livres scripturaires, dans leur ordre actuel, comme des couches superposées, nous reconnaitrons qu'ils contiennent une conception de Dieu toujours plus pure à mesure qu'on s'élève progressivement de la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Après l'Elohim qui se promène, chaque soir, dans un jardin, et savoure la « bonne odeur » des animaux brûlés en sacrifice, on monte jusqu'au Jéhovah du Sinaï, législateur et guerrier, lui-même inférieur à l'Éternel trois fois saint des prophètes. Puis, c'est l'apparition d'Emmanuel, du « Père qui est aux cieux », du « Dieu qui était en Christ réconciliant le monde avec soi », du Seigneur, enfin, qui n'a point terminé son œuvre rédemptrice au sein de l'humanité et qui nous apparaît, magnifiquement, dans le dernier livre de la Bible, sous les caractères du « Dieu qui vient ». Telle est l'épopée de la révélation. Dieu s'est manifesté, petit à petit, aux hommes : en voilà toute la substance. Dieu n'a pas révélé autre chose, il s'est révélé lui-même. Il n'y a de révélation que de Dieu. Et comme Dieu est invisible, cette révélation a pris la forme de faits extérieurs, d'événements historiques : actes accomplis par ses serviteurs, paroles prononcées par ses confidents. (Ce que l'apologétique appelle *miracle* et *prophétie*.) Et ces actes, et ces paroles, n'étaient que les moments d'un processus plus général et qui se continue à l'heure actuelle : préparation messianique du peuple élu attendant le Sauveur, et préparation eschatologique de l'Église attendant le Seigneur. »

Et encore (p. 31-32) : « La chrétienté tout entière, nous l'espérons, adoptera tôt ou tard ces trois propositions d'un dogmaticien évangélique : 1° *L'inspiration de la Bible est religieuse, c'est-à-dire qu'elle porte exclusivement sur les vérités de la foi.* 2° *La Bible étant le document de la révélation salutaire, laquelle se résume tout entière en Jésus-Christ, une portion quelconque du recueil est d'autant plus inspirée qu'elle est en relation plus directe avec Jésus, d'autant moins, qu'il lui manque davantage ce caractère.* (Ce qui nous rapproche du Dieu rédempteur est inspiré; ce

qui nous laisse éloigné de lui ne l'est pas; à cet égard, l'inspiration religieuse doit être absolument contestée au livre d'Esther ou à un chant d'amour tel que le Cantique des Cantiques.) 3° *L'Écriture est indispensable à la connaissance exacte de l'Évangile, c'est-à-dire du fait salutaire préparé en Israël, accompli en Jésus-Christ; aussi, les auteurs bibliques ont-ils été dirigés et inspirés de Dieu dans la mesure requise pour que, par leur organe, l'œuvre rédemptrice fût mise à la portée de tous.* (L'inspiration est une action du Dieu Sauveur sur les esprits des hommes choisis pour annoncer au monde le salut. Cette influence éminemment personnelle s'exerce dans la vie des porteurs de la pensée divine, et elle se manifeste dans leurs livres en tant que ces écrits sont le reflet de ce renouvellement intérieur.) En somme, ajoute M. Bovon, *à l'inspiration plénière et uniforme, nous substituons l'inspiration religieuse et inégale*, thèse en vertu de laquelle le centre de la Bible est Jésus-Christ.»

* **Encore la « Confrérie du St.-Sacrement ».** — Voir ce qui en a été dit dans la *Revue internationale de Théologie*, janvier 1900, p. 154-157. Ajoutons que, d'après deux correspondances publiées dans la *Revue historique* (janvier 1900, p. 101-102) par M. Alfred Leroux et par le P. Chérot, l'histoire de cette confrérie a déjà été éclaircie par Dom Beauchet-Filleau (*Le Règne de J.-C.*, 1884); par M. A. Leroux (*Histoire de la Réforme en Limousin*, 1888, p. 122-125; *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, T. 33, p. 58-76; T. 45, p. 338-416; *Archives historiques du Limousin*, T. 1, p. 240-249); par le P. Clair (*Études religieuses*, 1888-89); et enfin par le P. Chérot (*Études religieuses*, 20 novembre 1899).

* **A propos d'une lettre du P. Lacordaire.** — Le pasteur Scheffer, de Colmar, ayant envoyé au P. Lacordaire, en 1860, son livre sur *l'Avenir de la tolérance*, le P. Lacordaire lui répondit une lettre fort polie, qui a été publiée pour la première fois dans le *Temps* du 23 janvier 1900, et dans laquelle on lit: « L'intolérance religieuse et civile avait pour but d'empêcher la masse des esprits faibles et ignorants d'être victime de quelques sectaires ingénieux et hardis, de même que la gendarmerie n'a pas pour but de faire des honnêtes gens, mais d'empêcher ceux qui ne le sont pas de dévaliser ceux qui le sont. » Cette assertion et cette comparaison sont ingénieuses; elles ont même quelque chose de vrai, en ce sens que plusieurs intolérants ont eu sans doute la bonne intention que le P. Lacordaire leur a prêtée. Mais ce que le P. Lacordaire n'a pas dit, et ce que l'histoire vraie et la saine théologie disent, c'est que les prétendus sectaires qui ont été

victimes de l'intolérance romaine étaient pour la plupart de vrais chrétiens qui voulaient défendre le christianisme et l'Eglise contre les corruptions de la hiérarchie romaine. Autant les gendarmes font bien en arrêtant les malfaiteurs, autant les inquisiteurs romains ont été criminels en empêchant les vrais chrétiens de répandre le vrai christianisme. Montalembert ne s'est pas trompé en reprochant au P. Lacordaire des connaissances historiques insuffisantes.

* **A propos d'une lettre de Montalembert.** — Montalembert a écrit, lui aussi, au même pasteur et au sujet du même livre. Dans sa lettre, parue également dans le *Temps* du 23 janvier, on trouve des sentiments très élevés sur le rapprochement qui devrait s'opérer entre les vrais chrétiens du protestantisme et du catholicisme; on y désavoue formellement la révocation de l'édit de Nantes « avec le cortège d'hypocrisies et d'inhumanités que cette odieuse mesure a traînées à sa suite »; on y réproche « toutes les violences commises au nom de la religion ». Mais, malheureusement, Montalembert, en attribuant à l'Eglise romaine ses généreux sentiments, se trompait. C'était l'illusion des catholiques-libéraux de 1860 de croire que leur libéralisme était dans l'esprit de cette Eglise. Montalembert reproche aux protestants leurs « tendances agressives contre l'Eglise catholique, qui certes, dit-il, ne menace plus nulle part l'existence ou l'indépendance des protestants. » Il se trompait sur l'esprit de l'Eglise *romaine* (car c'est d'elle qu'il parlait), en croyant qu'elle ne menaçait plus; le fait est que le parti papiste est de sa nature menaçant, et qu'actuellement il est plus menaçant que jamais; la campagne antiprotestante qu'il a faite en France l'an dernier et qu'il continue encore en termes très violents, n'a été désavouée ni par le pape, ni par les évêques romanistes; elle est dans l'esprit même de Rome et du jésuitisme. Du reste, Montalembert, avant de mourir, a vu clair; et quand il s'est indigné contre « l'idole du Vatican » et contre l'infailibilité papale, il a montré son opinion définitive sur l'Eglise romaine.

* **Le mariage des prêtres dans l'Amérique du Sud.** — On connaît la fausse nouvelle publiée par des journaux ultramontains d'ordinaire bien informés, à savoir que Léon XIII avait consenti à tolérer le mariage des prêtres dans l'Amérique du Sud. Ces journaux ultramontains, loin de s'élever contre la permission supposée, l'avaient accueillie comme un acte de haute sagesse. Ceci soit dit à leur éloge. Quant à Léon XIII, il faut noter, à sa honte, qu'il a préféré le *statu quo*, c'est-à-dire le concubinat avéré ou mal dissimulé des prêtres en question, à un mariage honnête et chrétien. L'histoire doit enregistrer ces deux faits. — Nous devons mentionner, à ce sujet, une consultation théologique donnée par

le P. Gaudeau et publiée dans le *Figaro* du 28 décembre 1899. Ce Père est professeur de théologie à l'« Institut catholique » de Paris, et le pape lui a, paraît-il, donné maintes fois des preuves de confiance « exceptionnelle » et de très particulière affection. Or, voici les opinions qu'il a émises sur cette question : 1° La permission attribuée au pape est possible, parce que le célibat ecclésiastique n'est point affaire de dogme ni de morale, mais de pure discipline, et que, « en matière de discipline, il n'y a pas de limite au pouvoir du pape. » — *Réponse* : La permission en question relève soit de l'Eglise universelle, soit des Eglises particulières, et non du pape ; le pape n'est que le premier *gardien* des canons, mais il n'en est ni l'auteur ni le dispensateur. Ce sont les conciles soit généraux, soit particuliers qui ont à se prononcer sur cette question. — 2° Dans l'Eglise romaine, le mariage des prêtres n'a été jusqu'à ce jour que le « privilège » exclusif des Eglises grecques-unies. — *Réponse* : Le mot « privilège » est excellent de la part du bon Père, s'il exprime une aspiration. — 3° Si le pape a jugé que les circonstances actuelles, dans l'Amérique du Sud, exigent la suppression du célibat ecclésiastique, nous devons le croire. — *Réponse* : Le pape, sur ce point d'histoire, peut se tromper comme sur tout autre. Son jugement n'est nullement un critérium. Il est plus sûr de consulter les faits, lesquels constatent la violation constante et à peu près générale du célibat dans les pays en question. — 4° La loi du célibat a été formulée pour la première fois pour l'Eglise latine au IV^e siècle. — *Réponse* : Si le Père fait allusion au troisième canon du concile de Nicée, il se trompe ; ce canon n'a pas imposé le célibat. Le Père cite les coutumes de l'Eglise d'Orient ; il doit savoir qu'en Orient tous les prêtres (à l'exception des moines) doivent être mariés avant d'être prêtres, et qu'après leur ordination ils continuent à vivre dans l'état de mariage. — 5° St. Paul a dit dans cette matière : *Præceptum non habeo, sed consilium do* : donc il convient que ceux qui aspirent à la perfection sacerdotale ne se marient pas. — *Réponse* : Là où St. Paul n'a donné qu'un conseil, en remarquant même qu'« il vaut mieux se marier que brûler », les conciles particuliers et les papes ont eu tort d'imposer un précepte. — 6° Le concile d'Elvire, en 305, a étendu l'obligation du célibat ou plutôt de la continence à tous les ecclésiastiques. — *Réponse* : M. Gaudeau place ce concile en 305, *transeat* ; mais il est peut-être de 300, ou de 301, ou de 303, ou de 305, ou de 309, ou de 313. Ceci importe peu. Mais ce qui importe davantage et ce que M. Gaudeau ne dit pas, c'est que ce concile ne fut pas un concile œcuménique, mais un simple concile espagnol, qui ne compta peut-être que dix-huit évêques, lesquels n'avaient certainement aucune mission pour légi-

férer au nom de l'Eglise latine, encore moins au nom de l'Eglise universelle. Aussi le clergé des autres Eglises n'a-t-il attaché aucune importance au 33^e canon de ce concile. — 7^o Absolument parlant, le pape *pourrait* étendre à toute l'Eglise latine la tolérance dont il est question pour l'Amérique du Sud, puisqu'il ne s'agit pas d'une vérité révélée : mais moralement, ajoute le P. Gaudeau, je crois qu'il ne le peut pas, car cette obligation du célibat est liée à la Révélation. — *Réponse* : Où le brave Père, qui dit *oui*, qui dit *non*, a-t-il vu que l'obligation du célibat soit liée à la Révélation ? C'est bien dommage qu'il n'ait pas donné de preuve. Ceci eût intéressé les milliers de prêtres mariés soit de l'Orient, soit de l'Occident, peut-être même Léon XIII, dont plusieurs prédécesseurs, soit avant Alexandre VI, soit après, ont été pères de famille. — M. de Narfon qui rapporte cette consultation, ajoute que « le temps n'est pas venu où l'Eglise de France renoncera à cette force (!) et à cette gloire (!) » du célibat ecclésiastique. Tant pis pour la France, si elle préfère la morale cléricale et les mœurs cléricales à la pratique honnête du sacrement de mariage, et si elle ne voit pas qu'avec leur clergé célibataire (*par ordre*), les nations papistes sont de plus en plus en décadence, tandis que les nations chrétiennes où le clergé vit chrétiennement de la vie de famille et de la vie nationale, deviennent de plus en plus puissantes et marchent à la tête de la civilisation. Espérons que la France n'aura pas toujours un bandeau sur les yeux.

* **L'Eglise romaine condamnée par M. St. Georges Mivart.**
— M. Mivart est-il encore membre de l'Eglise romaine ? Je ne sais. Toujours est-il qu'il en est ou qu'il en a été l'enfant terrible, en démasquant sa prétendue « continuité », et en démontrant qu'elle consiste non à professer toujours les mêmes dogmes, mais à modifier continuellement les dogmes anciens d'après ses convenances et ses intérêts du jour. Dans un article sensationnel publié par le *Nineteenth Century* de janvier dernier, il a certifié qu'il y a, dans l'Eglise catholique-romaine, des fidèles qui nient que J.-C. soit né d'une vierge miraculeusement, qui nient la résurrection corporelle de J.-C., qui professent le polythéisme, qui rendent à la Madone un culte comme à Vénus.

Il y a enseigné que le catholicisme n'est que l'expression, pour chaque époque, des opinions de cette époque sur les mystères de la vie. Donc, selon lui, la foi peut changer, comme les opinions changent de fait avec les temps. C'est ainsi que Galilée ne serait plus condamné aujourd'hui, que l'usure n'est plus condamnée comme autrefois, etc. Voilà à quelle confusion l'on arrive, lorsque, confondant la foi ou le dogme strict, c'est-à-dire les purs ensei-

gnements de J.-C., avec les explications changeantes données par les hommes suivant les progrès des sciences, on déclare le dogme changeant comme les opinions; c'est la ruine complète de la base dogmatique du christianisme. Que Rome soit punie par où elle a péché! Elle a transformé en faux dogmes de simples opinions théologiques; on s'en aperçoit aujourd'hui, et tout son édifice dogmatique est ébranlé! Ce n'est que justice. Il faudra bien que, par l'histoire exacte et par le vrai critérium historique de l'ancienne Eglise exactement appliqué, on revienne à la distinction des vrais dogmes divins d'avec les spéculations humaines: ceux-là fixes et inébranlables comme des faits, celles-ci variables et libres comme des opinions.

* **Le Procès des Assomptionnistes, à Paris.** — Au point de vue moral et religieux, ce procès donne ample matière à réflexions, soit du côté des Assomptionnistes, soit du côté du gouvernement et des juges, soit enfin du côté du peuple.

1° *Du côté des Assomptionnistes:* — *a)* Ces religieux, au lieu de s'occuper exclusivement de religion et de prédication, font du commerce, de l'industrie et de la politique. — *b)* Ils ont volé le fisc, en ne payant pas les impôts qui sont de droit commun et que paient tous les honnêtes citoyens. — *c)* Pour commettre ce vol plus aisément, ils ont menti et soutenu qu'ils n'étaient pas propriétaires des immeubles dont ils sont réellement propriétaires. — *d)* Au lieu de confesser leurs violations de la loi, ils ont prétendu qu'ils défendaient la religion, altérant ainsi la notion d'une chose qu'ils devraient estimer sainte et qu'ils corrompent par le mensonge et le vol. — *e)* Dans les interrogatoires qu'ils ont subis, ils ont pratiqué le système immoral de la réticence, et avoué que, devant le juge d'instruction, ils n'avaient pas dit la vérité. — *f)* Ils ont déclaré que, si le gouvernement les chassait par force de leur maison de la rue François-I^{er}, ils continueraient ailleurs, n'importe où, leurs occupations de la rue François-I^{er}, c'est-à-dire qu'ils continueraient à faire de la politique et du commerce, à tromper le gouvernement, à frustrer le fisc, à violer les lois, etc.

2° *Du côté du gouvernement et des juges:* — *a)* Après avoir constaté que ces religieux font de la politique subversive, qu'ils violent les lois et qu'ils sont organisés de manière à pouvoir nuire gravement à l'Etat, les juges ne les ont pas condamnés comme perturbateurs dangereux, ni comme voleurs, mais seulement comme société de plus de vingt personnes, non autorisée; et ils ont ainsi donné à penser que ces délits, dès qu'ils sont commis par des religieux, ne sont plus considérés comme tels par les juges. — *b)* Les juges n'ont condamné qu'à 16 fr. d'amende ces religieux

millionnaires, coupables d'avoir soustrait au fisc des sommes considérables; et ils ont ainsi donné à penser qu'il y a plusieurs poids et plusieurs mesures dans la justice officielle, et que le crime doit bénéficier du titre de religieux porté par ceux qui le commettent. — *c)* Juges et gouvernement ont montré, dans toute cette affaire, qu'ils ne savent pas faire respecter les lois comme elles doivent être respectées; que, loin de considérer le cléricisme comme l'ennemi, ils en ont peur et le ménagent au détriment de l'Etat et des intérêts du pays. — *d)* En ne punissant pas l'archevêque de Paris, qui a encouragé ostensiblement les rebelles à la révolte, le gouvernement a montré une faiblesse bien propre à faire douter de la solidité de la République en France.

3° *Du côté du peuple:* — *a)* Loin de s'indigner contre les coupables, le peuple a montré, en somme, une parfaite indifférence, comme si le respect des lois lui importait peu. Quelques-uns même ont ri et raillé, comme si c'était une bonne fortune pour eux d'avoir une occasion de se moquer des lois, des magistrats et de l'Etat. Beaucoup ont pris la défense des coupables, comme si ces coupables étaient les représentants de la religion. C'est la preuve que la notion de la religion est profondément altérée, que la conscience politique existe à peine, que l'éducation sociale est à peu près nulle, chez un grand nombre de citoyens. C'est la preuve que l'atmosphère morale habituelle est une atmosphère corrompue; que les intérêts religieux, moraux, politiques et sociaux du pays ne sont plus compris comme ils devraient l'être, et que la bonne réputation du pays à l'étranger n'est même plus une préoccupation. — *b)* Archevêques, évêques, prêtres, fidèles, agissent publiquement et secrètement contre le gouvernement, et cela, pensent-ils, par patriotisme et par religion, tant leurs notions de la patrie et de la religion sont altérées par la passion politique et par l'amour de la domination. C'est la convoitise du pouvoir, sacrifiant tout, même la religion, pour s'assouvir. Tel est le résultat auquel aboutit l'introduction de la politique dans la religion. Le Christ a distingué ces deux ordres de choses; le papisme, paganisme nouveau, les confond pour la ruine des peuples qui consentent à cette confusion.

Voir, à l'appui de ces conclusions: 1° le réquisitoire du parquet, signé par le procureur de la République, Bulot (dans le *Temps* du 23 janvier 1900); — 2° le compte rendu des débats; — 3° le texte du jugement; — 4° l'article de M. J. de Narfon (dans le *Figaro* du 26 janvier), sous ce titre: « Les Assomptionnistes peints par eux-mêmes. » Dans cet article sont cités les griefs suivants de Mgr. Hazera, évêque de Digne, contre la presse dite religieuse: « La

presse, en général, a perdu le sentiment du respect; aucune autorité ne trouve grâce devant elle... Les journaux les plus bruyants paraissent être les plus lus et les plus goûtés, et, avec eux, toute paix est impossible; ils exaspèrent, même quand ils veulent le bien, et d'une certaine façon ils mettent leurs adversaires en demeure de faire le mal, et le mal se fait.» Puis, M. de Narfon ajoute: «A ce portrait comment ne pas reconnaître la *Croix*, à moins de n'avoir jamais jeté les yeux sur ce journal? Il faut conclure. Ce sera facile. Le prélat de l'entourage du pape qui rédige, à l'*Italie*, «la Semaine au Vatican», exprimait, ces jours-ci, le vœu que Rome condamnât enfin expressément «ce catholicisme à la fois commercial et sectaire, qui n'est qu'une hideuse contrefaçon du christianisme». Je forme le même vœu.» — 5° Voir aussi l'article, du même, sous ce titre: «l'organisation politique des Assomptionnistes» (dans le *Figaro* du 29 janvier). — 6° Voir l'arrêt rendu le 6 mars 1900 par la Chambre des appels correctionnels.

* **Les «Echos d'Orient.»** — Le retentissant procès des *Assomptionnistes* a démontré que ces «Religieux» ont commis des mensonges, des faûx, des vols, voir même des «escroqueries»¹⁾. Cette démonstration, jointe à la condamnation dont leur congrégation a été frappée, devrait les rendre modestes. Toujours est-il que la Revue qu'ils rédigent à Constantinople et qu'ils impriment à Paris (rue François-I^{er}), est d'une arrogance incroyable. On croirait vraiment, à les lire, que c'est sur leurs propres personnes, et non sur celle de Marie, que s'est opérée l'assomption! Le ciel, la terre et les espaces intermédiaires, ils connaissent tout; les Eglises orientales sont vermoulues, l'Eglise ancienne-catholique date des apostats de 1870, etc.! Il n'y a qu'une Eglise, la leur! C'est sur ce ton qu'ils jugent l'univers. Mais leur jugement n'est pas le jugement dernier. Celui de Paris les aidera sans doute à en rabattre.

En attendant, indiquons quelques articles contenus dans le numéro de décembre dernier de leur Revue. Ces bons Pères ont déclaré très haut, devant le tribunal de Paris, qu'ils ne *faisaient* pas de politique. S'ils n'en *font* pas, ils en parlent, ils en écrivent, ils en répandent à pleines mains. Ces petits-neveux d'Escobar jouent évidemment sur le verbe *faire*. Le fait est que leur Père Deplaisan a publié un article intitulé: *La politique russe aux frontières de la Transcaucasie* (p. 108-118), article en douze points, où tout «le plan moscovite» est dénoncé avec une précision et une assu-

¹⁾ Voir le *Siècle* du 24 janvier 1900. Voir notamment l'exposé des faits par M. Bulot, procureur de la République.

rance qui donnent à penser que cet excellent homme pourrait bien être en réalité le conseiller intime du tsar. L'article se termine par une mise en demeure à l'adresse du ministère des Affaires étrangères de France. Ecoutez : « A ceux qui dirigent notre politique extérieure de voir s'ils doivent, pour la seule satisfaction d'un allié *indélicat autant que rapace*, continuer à laisser couler en Orient, avec les intérêts de notre commerce, le prestige même du nom français. » La « Mission de l'Assomption » ferait-elle de mauvaises affaires ?

Un autre rédacteur, le P. Palmiéri, étudie « Photius et ses apologistes russes ». Il critique les publications du comte André Mouraviev en 1848, de Gerasime en 1874, de Platonov et de Préobrajenski en 1891, d'Ivantzof en 1892, puis de Lébédév; il cite d'autres travaux, de moindre étendue, de Zernin, de Seriévskii, de Kostomarov, de Goloubov, de Pavlov, etc. Naturellement, tout cela n'est que pacotille, puisque cela contredit l'irréfutable cardinal Hergenröther! Le P. Palmiéri, qui n'a certainement pas étudié la collection de l'*Union chrétienne*, ose écrire que « la valeur historique et théologique des *pamphlets* de Guettée est absolument nulle ». Cette valeur n'a jamais existé, sans doute comme celle des dix-huit cent mille francs trouvés dans les coffres des Assomptionnistes de Paris! *Pamphlets*, les 60 volumes de Guettée! Mais passons.

Le plus amusant des rédacteurs est le Chroniqueur. Dans la première partie de la Chronique, qui est signée A. Istinovitch, on attise le feu entre les Grecs et les Russes, on déclare qu'il y a « un principe *dissolvant* dans la masse *vermoulue* de l'orthodoxie », et qu'il faut revenir à l'unité romaine! Quelle science! — Dans la seconde partie, qui est signée Anagnostès, on affirme que les idées protestantes font des progrès inquiétants au sein de l'orthodoxie gréco-slave, et que cette orthodoxie est menacée non par Rome — Rome n'est jamais un danger! — mais par l'Eglise vieille-catholique qui ne remonte qu'aux « apostats de 1870 ». Que M. Anagnostès nous permette de lui demander lesquels sont le plus apostats, de ceux qui ont apostasié les anciens dogmes de l'Eglise pour en promulguer de nouveaux en 1870, ou de ceux qui sont restés fidèles aux anciens et qui ont repoussé les nouveaux? — Puis M. Anagnostès prend à partie M. Mesoloras, directeur du *Ἐσὸς σύνδεσμος*, et lui reproche d'abuser du mot *dogme* en l'appliquant à de simples cérémonies, au lieu de le réserver aux seuls enseignements de J.-C. Il lui fait observer, en particulier, qu'« il accepte l'expression de transsubstantiation, *invention tardive cependant de l'Eglise des Occidentaux* ». Ceci est en

toutes lettres à la p. 124. Cette leçon d'un ennemi mérite d'être méditée, *et ab hoste doceri*. Que M. Anagnostès en profite aussi.

* **La « Modernité » de Bossuet d'après M. Brunetière.** — Bossuet au Vatican! Le sujet était piquant. Malheureusement, le conférencier l'a traité par ses petits côtés. D'abord il a confondu *modernité* et *actualité*. Les choses qu'il a présentées dans Bossuet comme modernes, ne le sont pas; mais elles sont encore actuelles, en ce sens qu'elles sont encore matière à réflexion et à discussion. Oui, les sujets religieux traités par Bossuet sont toujours actuels, parce qu'ils sont éternels, mais ils ne sont pas modernes. Oui, la thèse de la Providence est toujours actuelle, mais elle n'est pas moderne. Oui, la question de l'union des Eglises est toujours actuelle, mais elle n'a rien de moderne, surtout dans la manière dont Bossuet l'a traitée. Bossuet a échoué soit dans ses discussions avec Ferri, Jurieu, Claude, etc., soit dans ses négociations avec Leibniz. Pourquoi? C'est ce que M. Brunetière n'a pas essayé de dire, et c'est cependant ce qui serait du plus haut intérêt. Si M. Brunetière avait étudié théologiquement la question, il aurait vu que Bossuet ne cherchait pas l'*union*, mais la *soumission* des protestants à Rome, et qu'une telle soumission n'est pas possible à un homme qui connaît le christianisme d'après l'Écriture sainte et d'après la tradition catholique ou universelle. Et c'est précisément pour le même motif que Léon XIII, qui emploie le même procédé et qui a le même point de vue, a échoué, lui aussi, et continuera à échouer, soit avec les Orientaux, soit avec les Anglicans, qui tous savent ce qu'ils doivent penser de la papauté comme institution.

Un autre point sur lequel M. Brunetière a passé comme chat sur braise, c'est le gallicanisme. Quoi cependant de plus actuel, sinon sous la forme du parlementarisme, du moins sous la forme de la non-infaillibilité papale? M. Brunetière sait certainement 1° que les Gallicans et par conséquent Bossuet ont nié l'infaillibilité papale, non seulement comme dogme, mais même comme opinion; 2° qu'*actuellement* la plus grande partie des chrétiens nie aussi cette infaillibilité; 3° que, parmi ces chrétiens, un grand nombre prétendent être catholiques. Certes, c'était là une question très actuelle. Si M. Brunetière eût voulu faire de l'histoire et de la théologie, au lieu de jouer une petite comédie diplomatique et de continuer à Rome comme à Paris ses exercices de phraséologie aussi vaine qu'entortillée, il n'aurait pas manqué de la traiter. Elle se serait imposée. Mais ne lui demandons pas l'impossible: l'histoire vraie est impossible à Rome.

